BULLETIN DU GROUPE DES ÉLUS DE GAUCHE ET RÉPUBLICAINS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

Décembre 2017

L'EXPRESSION DE LA GAUCHE

Séance : Débat sur les orientations budgétaires 2018

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, les élus départementaux ont pu échanger autour du contexte dans lequel s'inscrira le prochain budget ainsi que sur les choix politiques qui en guident la construction. A cette occasion, la Majorité départementale a détaillé la feuille de route pour 2018 en intégrant les incidences de la loi NOTRe, notamment les compétences transférées à la Région, et la baisse des dotations de l'Etat en direction de notre collectivité. De nombreux sujets ont été évoqués, en voici une sélection :

Situation financière de notre Département

Serge TOULOT, Canton de Gray

« Lors du Congrès de l'Assemblée des Département de France en octobre 2017, les Départements ont une nouvelle fois rappelé la précarité de leur situation mise en tension financière, et ce depuis de nombreuses années, sous le poids des dépenses sociales très mal compensées par l'Etat et des décisions nationales qui impactent leurs budgets sans réelles marges de manœuvre locales. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé la signature de contrats entre l'Etat et les grandes collectivités afin de limiter leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement.

La Chambre Régionale des Comptes vient de mettre en exergue dans son rapport la situation budgétaire saine de notre collectivité et la pertinence des choix effectués pour maintenir les dépenses de fonctionnement via notamment un effort collectif partagé, le tout avec les plus faibles recettes de fonctionnement des départements de moins de 300 000 habitants. Cela signifie que notre collectivité est d'ores et déjà dans la situation visée par le Président de la République au terme des contrats qu'il souhaite signer avec les collectivités locales. Fort logiquement, nous demandons à ce que les grands efforts effectués depuis plusieurs années soient considérés comme un préalable aux négociations avec l'Etat.

C'est dans ce contexte que le Département de la Haute-Saône doit construire son budget 2018, dans la droite ligne de ses solides fondamentaux issus de sa bonne gestion depuis plusieurs années. L'exécution du budget 2017 confirme déjà ces tendances, notamment en ce qui concerne l'investissement pour continuer sans relâche à mettre en œuvre le projet stratégique « Haute-Saône 2020 » qui nous a permis de disposer d'une feuille de route claire, ambitieuse et de négocier des participations importantes sur cette base avec nos partenaires (Etat, Région, UE…).

Fort logiquement, nous adopterons la même démarche équilibrée et cohérente pour l'année 2018, à savoir continuer à rechercher une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les services tout en menant les investissements essentiels au développement de notre territoire : reconnexion routière, aménagement numérique, modernisation des collèges et équipement des collégiens en tablettes numériques, équipements en services avec les territoires, itinéraires cyclables, logement, eau, assainissement, plan de relance 2ème version… »

Sommaire :

Situation financière
M. TOULOT p.1

Education et jeunesse
Mme COUTHERUT p.2

Sport
M. PELLETERET p.2

Insertion
M. WEYERMANN p.3

Infrastructures et transports
Mme EME p.4

Aménagements cyclables
M. SOMBSTHAY p.5

L'expression de la Gauche 70
Directeur de publication : Michel Weyermann
Rédaction : Groupe des Élus de Gauche et Républicains

Éducation et jeunesse

Sylvie COUTHERUT, Canton de MELISEY

« La politique menée en direction des territoires doit être maintenue tout en poursuivant les efforts d'optimisations et de rationalisation des dépenses engagés cette année :

- Les aides départementales en faveur du 1er degré pour la modernisation des écoles seront maintenues.
- Concernant le schéma « Collèges 2021 », une nouvelle carte scolaire a été adoptée sur le secteur de DAMPIERRE-SUR-SALON suite à la fermeture du site de CHAMPLITTE. Une nouvelle sectorisation sera proposée sur l'agglomération vésulienne suite à la décision fixant la fermeture du collège Gérôme en juillet 2019. A l'automne, les premiers travaux relatifs à la carte scolaire de LUXEUIL pourront débuter.
- Plusieurs projets de pôles éducatifs sont en réflexion et attendus dans les mois à venir. Ils contribueront à renforcer le Département en structures modernes et fonctionnelles offrant des services scolaires et périscolaires de qualité.
- Le soutien du Département aux structures œuvrant dans le domaine éducatif (atelier CANOPE Haute-Saône, associations de parents d'élèves) sera conservé, ainsi que nos aides en faveur des élèves en difficultés (RASED).

Par ailleurs, l'année 2018 verra se concrétiser et s'engager plusieurs opérations d'application du référentiel « Collèges 2021 » en termes de travaux pour un volume de crédits de l'ordre de 5 M€ :

- Les travaux d'amélioration des performances énergétiques par une isolation extérieure se poursuivent ou débuteront sur les collèges de VILLERSEXEL et NOIDANS-LES-VESOUL, y compris, pour ce dernier établissement, les travaux nécessaires à l'accueil des enfants de l'IME. Ces opérations sont accompagnées d'améliorations fonctionnelles et du traitement de l'accessibilité dans l'ensemble des établissements.
- Le lancement des études de réhabilitation des collèges Jean Macé et Jacques Brel de VESOUL, ainsi que de l'extension du collège Jean Rostand de LUXEUIL-LES-BAINS. Les travaux des établissements vésuliens débuteront dans le courant de l'année 2018. »

Sport

Gérard PELLETERET, Canton de VILLERSEXEL

« Depuis l'application de la loi NOTRe, le sport est une compétence partagée. En 2018, nous poursuivrons notre politique volontariste tant au niveau des équipements sportifs que du soutien au fonctionnement des associations sportives.

L'accompagnement du mouvement sportif, tout particulièrement celui en faveur de l'emploi sportif, très attendu par les acteurs du milieu pour encadrer les licenciés et offrir des activités diversifiées accessibles aux haut-saônois, sera reconduit.

Le Département accompagne les athlètes qui participent aux compétitions nationales au travers des aides pour le sport de haut niveau. Les bourses de haut niveau permettent aux clubs de soutenir financièrement les sportifs licenciés en Haute-Saône qui réalisent des performances remarquables afin de continuer à les faire progresser.

De même, la participation départementale au financement des structures de perfectionnement sportif permet aux disciplines de préparer nos champions de demain. Ces mesures seront également reconduites dans les mêmes proportions.

Le dynamisme de nos sportifs nécessite également des équipements adaptés sur tout le territoire (bassins de natation, salles de sport spécialisées et terrains de football synthétiques).

Aussi, le Département participe financièrement aux projets d'envergure des Communautés de communes inscrits aux contrats PACT (Programme d'Action Concertée Territoriale). En offrant la possibilité d'un financement complémentaire aux politiques sectorielles, ce dispositif favorise un maillage départemental cohérent en termes d'équipements aux normes fédérales pour les compétitions de haut niveau, mais également pour la pratique sportive de la jeunesse. »

Insertion

Michel WEYERMANN Canton de SAINT-LOUP

« En Haute-Saône, entre janvier 2016 et août 2017 et depuis la mise en place de notre politique, le nombre d'allocataires RSA socle a baissé de plus de 2 %, ce qui représente près de 400 bénéficiaires en moins (soit – 8 %). La dépense projetée rattachée à l'allocation soit 25,7 millions d'euros à la fin d'année 2017 présente une diminution d'environ 4% par rapport au réalisé 2016, soit une économie de 1,3 millions d'euros.

Pour l'année 2018, plusieurs facteurs permettent d'envisager une poursuite de cette baisse par rapport aux dépenses 2017 estimées, bien que cette hypothèse reste liée aux aléas de la conjoncture économique :

- La poursuite des missions de la cellule d'évaluation du juste droit, avec la constatation, depuis l'origine, de près d'un million d'euros d'indus et la réalisation d'un important travail de sensibilisation. Cette cellule continuera sa mission.
- Le contexte économique plus favorable combiné aux missions d'Insertion 70 en matière de recrutement et de placement des allocataires RSA devrait permettre un retour à l'emploi de ce public et une baisse du nombre d'allocataires.

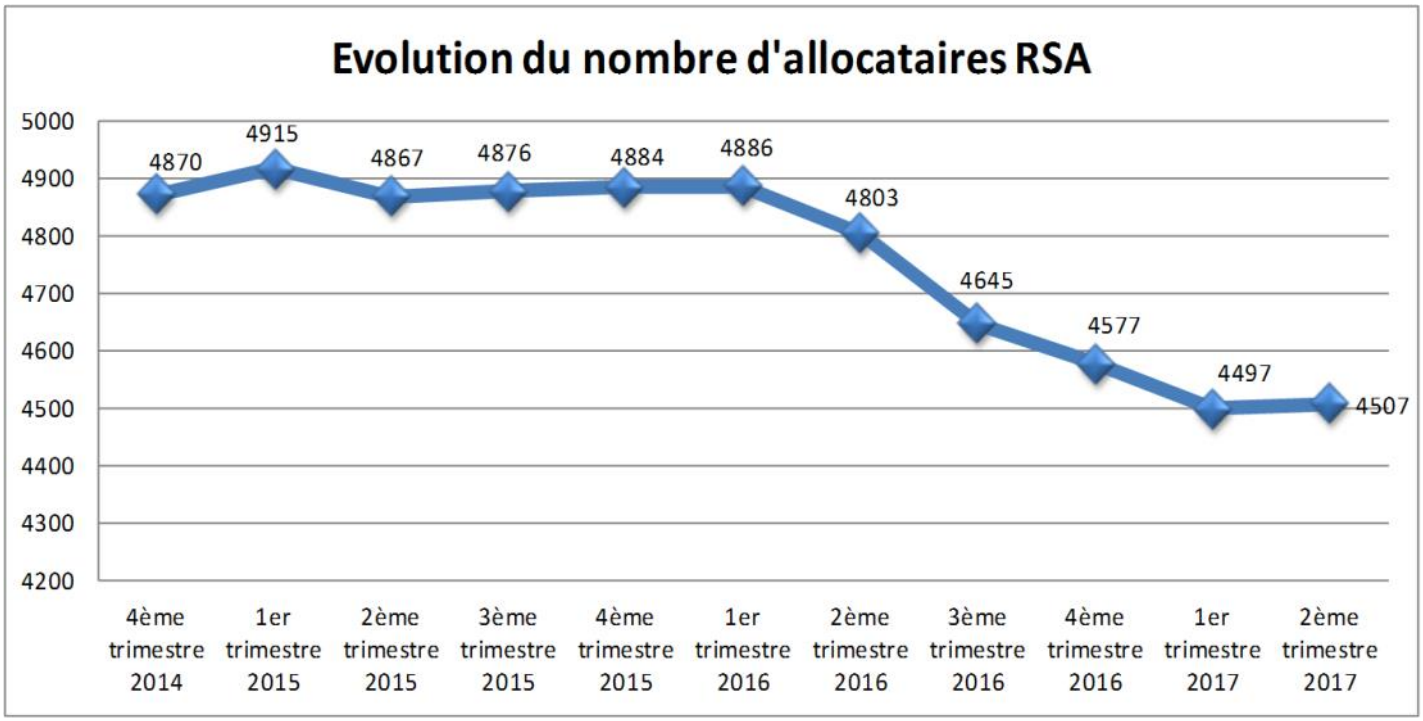

Le Département souhaite renforcer son orientation en faveur de l'insertion avec la mise en place d'actions prioritairement dirigées sur l'insertion professionnelle des allocataires RSA au titre du Programme Départemental d'Insertion. Les actions innovantes cofinancées au titre du Fonds Social Européen sont en cours de réalisation et se termineront fin 2018. Elles sont réalisées par l'Action Formation Franche-Comté, le Pays des 7 Rivières et l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt , et visent à redonner confiance aux personnes pour aboutir à un retour à l'emploi.

La mise en place des nouvelles orientations en matière d'insertion a eu un impact sur les structures de l'insertion par l'activité économique. Si le taux de sorties à l'emploi qu'elles affichaient en 2014 était de l'ordre de 4 %, il est de 11 % au bilan intermédiaire 2016. Le travail engagé auprès de ces structures se poursuivra en 2018.

Par ailleurs, un fonds de modernisation pourrait être créé afin d'appuyer les structures d'insertion souhaitant s'engager à moderniser leur fonctionnement et à réorienter leur modèle économique afin d'en améliorer la rentabilité. »

Infrastructures et Transports

Edwige EME, Canton de RIOZ

1. Aménagement de trois sections de la RN 57:

« En matière d'infrastructures routières, l'année 2018 sera marquée par :

- La réalisation des derniers travaux de finition sur la déviation de SAULX,
- La poursuite de ceux de la section RIOZ/VORAY-SUR -L'OGNON (démarrage de la seconde tranche située entre RIOZ et la voie communale reliant THEY et SORANS-LES-BREUREY, après la mise en service de la première tranche qui aura lieu le 20 décembre prochain),
- La réalisation des études de projet et des procédures réglementaires, en particulier au titre du code de l'environnement, ainsi que des premiers travaux préparatoires sur la section VELLEFAUX / RD24 (carrefour d'AUTHOISON).

L'aménagement de ces trois sections est réalisé dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département signée avec l'Etat le 1er juillet 2011. Pour rappel, la RN 57 étant identifiée dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) comme un axe régional structurant Nord / Sud, la Région de Bourgogne Franche-Comté a décidé de cofinancer ces trois opérations, dont le montant total est estimé aujourd'hui à 56 M€. La charge départementale s'élèvera à environ 6,4 M€ sur ce programme d'investissement en 2018, traduisant un effort conséquent mais là aussi stratégique pour notre Département.

2. Sécurisation des carrefours sur la section VELLEFAUX / RIOZ :

L'Etat achève actuellement, à la demande du Département et de Madame la Préfète, ses travaux de sécurisation de la section de RN 57 situés entre le carrefour d'AUTHOISON (RD24) et RIOZ, section qui fait également l'objet d'une expérimentation de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h depuis 2015.

Cette opération SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes) programmée sur deux années (2016 et 2017) consiste à aménager sur le tronçon des bandes dérasées de 1,75 m de large revêtues en enrobés, à traiter les obstacles latéraux, à rectifier quelques rayons des courbes de sortie au droit de certains carrefours, à sécuriser les accès riverains et à améliorer le balisage et la signalisation horizontale de la route.

Le Département a demandé à l'Etat de compléter ce programme par l'aménagement des carrefours avec les voies secondaires (routes départementales et communales) situées sur les communes de PENNESIERES, QUENOCHE/HYET et La MALACHERE. Le Ministère a indiqué que ce type d'aménagement se trouvait hors champs de la démarche SURE, mais il a donné son accord pour transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Département et cofinancer les travaux.

Compte tenu des enjeux de sécurité très élevés sur cet axe, le Département réalisera en 2018 l'aménagement d'un tourne-à-gauche avec la RD191 à PENNESIERES, pour un coût de 320 000 € et une participation financière de l'Etat qui pourrait s'élever à environ 210 000 M€, soit une charge départementale de 110 000 €.

3. Aménagement de trois sections de la RN 19 :

Cette opération est destinée à améliorer le niveau de service et l'état de l'infrastructure relativement dégradé de la RD 619 (ancienne RN19 entre ROYE et CHALONVILLARS) qui a été transférée dans le réseau routier départemental par arrêté préfectoral du 11 juillet 2016, suite au reclassement de la RD 438 dans le réseau routier national en tant que RN 19, marquant ainsi un terme à plus de 10 années d'aménagement. Deux tranches de travaux ont été réalisées en 2016 et 2017.

Pour 2018, une troisième et dernière tranche de travaux sera réalisée pour un montant 600 000 € afin de permettre :

- La réparation de deux ouvrages à RONCHAMP et CHALONVILLARS,
- Le renouvellement des couches de roulement en enrobés entre le BAN de CHAMPAGNEY et FRAHIER -CHATEBIER qui datent de 1994 et 1998 et qui sont très fatiguées (troisième et dernière section),
- La mise aux normes des glissières de sécurité sur les dernières sections à reprendre. »

Aménagements cyclables

Jean-Jacques SOMBSTHAY, Canton de HERICOURT-1

« Cette opération prend en compte l'ensemble des aménagements cyclables réalisés en site propre, plus particulièrement la liaison EV6/V50 (Trace du Courlis et Chemin Vert entre CHEMILLY et le Doubs) et la véloroute V50 Charles le Téméraire entre la limite des Vosges et celle de la Côte d'Or.

Dans le but de garantir la continuité des itinéraires structurants et de relier ainsi la Haute-Saône aux départements et régions limitrophes, notre collectivité a déjà fortement investi sur ce programme de 2014 à 2017, ce qui a permis, notamment, de réaliser l'aménagement de la totalité du tronçon de la véloroute Charles le Téméraire entre AMBIEVILLERS (limite du département des Vosges) et CORRE, ou encore celui du tronçon entre GRAY-LA-VILLE et ESSERTENNE-ET-CECEY.

Ainsi, 33 kilomètres de voie revêtue en enrobés ont été aménagés dans le cadre de la programmation 2014/2017.

Le Département s'engagera donc l'année prochaine dans la programmation 2018/2020 qui concernera principalement le tronçon reliant CORRE et PORT-SUR-SAONE (42 km). Le coût total des travaux à réaliser dans ce cadre est estimé à 5,30 M€ TTC (3,74 M€ pour l'aménagement du linéaire et 1,56 M€ pour le franchissement de la Saône).

Comme pour la programmation antérieure, le Département sollicitera des subventions auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de la commune de Port-sur-Saône en ce qui concerne le franchissement de la Saône.

En raison du délai des procédures environnementales qui devront être menées afin d'obtenir l'autorisation unique de travaux, il ne sera pas possible de commencer l'aménagement de ce tronçon en 2018 mais les crédits seront concentrés sur ce tronçon en 2019 afin qu'il soit intégralement réalisé à cette date.

Dans l'attente de cette autorisation, 280 000 € sont inscrits pour 2018 afin de poursuivre les aménagements de la véloroute Charles le Téméraire et du Chemin Vert (création d'un parking, sécurisation de deux carrefours, mise en enrobés de certaines sections actuellement en enduit...).»

Retrouvez nous aussi sur Internet :

Site : www.gauche70.fr **Gauche 70**